

Quelques consignes :

- *Evitez de cueillir les fleurs et les plantes sauvages*
- *Ne laissez aucun débris derrière vous*
- *Restez sur les sentiers balisés*
- *Portez une bombe ou un casque*
- *Soyez prudents, tous les sentiers équestres sont ouverts à la randonnée pédestre et au cyclotourisme.*
- *Ne franchissez pas les barrières de sécurité du stand de tir lorsqu'elles sont baissées.*



La loi suisse sur les forêts précise que l'équitation en forêt est interdite en dehors des routes et des chemins carrossables ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés.

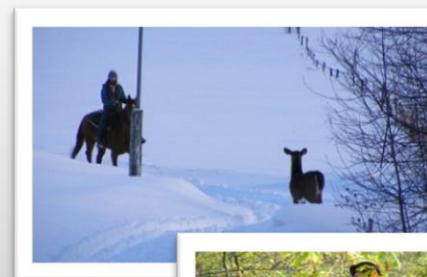


Le dépliant est téléchargeable sur le site internet : [www.attalens.ch/sports et activités/équitation](http://www.attalens.ch/sports-et-activités/équitation)

Les sentiers équestres



d'Attalens



Les sentiers équestres d'Attalens représentent environ 25 km de chemins et pistes tous interconnectés. Des circuits sont disponibles au Mont-Vuarat et au Vua. Des liaisons sont possibles avec le canton de Vaud.

